

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

ARAB INTERNATIONAL LEASE

Siège social : 11, rue Hédi Noura Immeuble BTK 1001 Tunis

L'ARAB INTERNATIONAL LEASE publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2014 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, Mr. Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI et Mr. Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2014 (Montants exprimés en dinars)

En dinars	Notes	Au 31 Décembre	
		2014	2013
A C T I F			
Liquidités et équivalents de liquidités	5	14 446 173	9 911 759
Placements à court terme	6	5 000 000	3 500 000
Créances issues d'opérations de leasing	7	196 151 831	173 563 824
Placements à long terme	8	3 200 000	2 100 000
Valeurs immobilisées			
<i>a- Immobilisations incorporelles</i>	9	3 078	2 559
<i>b- Immobilisations corporelles</i>	10	264 859	245 200
Autres actifs	11	5 023 647	5 607 980
Total de l'actif		224 089 588	194 931 322
P A S S I F			
Concours bancaires et dettes rattachées	12	4 388 033	1 709 873
Emprunts et dettes rattachées	13	182 666 066	156 953 014
Dettes envers la clientèle	14	2 794 964	3 020 784
Fournisseurs et comptes rattachés	15	6 780 858	6 282 374
Autres passifs	16	1 759 638	2 458 005
Total du passif		198 389 659	170 424 050
C A P I T A U X P R O P R E S			
Capital		15 000 000	15 000 000
Réserves		7 536 240	6 308 179
Résultats reportés		444 138	592 237
Modifications comptables		0	-67 199
Résultat de l'exercice		2 719 651	2 674 055
Total des capitaux propres	17	25 700 029	24 507 272
Total passif et capitaux propres		224 089 588	194 931 322

ETAT DE RESULTAT

Période du 1^{er} janvier au 31 Décembre 2014

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	Au 31 Décembre	
		2 014	2 013
Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing		18 178 968	16 383 800
Autres produits sur opérations de leasing		292 080	331 185
<i>Total des produits de leasing</i>	18	18 471 048	16 714 985
Charges financières nettes	19	(11 552 926)	(9 645 946)
Produits des placements	20	432 357	318 595
PRODUIT NET DE LEASING		7 350 479	7 387 634
Charges de personnel	21	(1 945 308)	(1 779 646)
Autres charges d'exploitation	22	(947 641)	(870 789)
Dotations aux amortissements des immobilisations propres	23	(93 152)	(91 991)
<i>Total des charges d'exploitation</i>		(2 986 101)	(2 742 425)
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS		4 364 378	4 645 209
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	24	(874 434)	(1 172 643)
RESULTAT D'EXPLOITATION		3 489 944	3 472 566
Autres gains ordinaires		217 615	166 118
Autres pertes ordinaires		0	(1 185)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		3 707 559	3 637 499
Impôt sur les bénéfices	25	(987 908)	(963 445)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		2 719 651	2 674 055
<i>Effets de modifications comptables (net d'impôt)</i>		0	(67 199)
RESULTAT APRES MODIFICATIONS COMPTABLES		2 719 651	2 606 856
Résultat par action (de base et dilué)	17	1,813	1,783

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

Période du 1^{er} janvier au 31 Décembre 2014

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	Au 31 Décembre	
		2 014	2 013
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles			
Encaissements reçus des clients		116 741 027	106 012 143
Décaissements pour financement de contrats de leasing		(118 582 173)	(103 491 225)
Sommes versées aux fournisseurs & autres créiteurs		(1 356 629)	(540 155)
Sommes versées au personnel		(1 893 826)	(1 686 490)
Intérêts payés		(11 099 516)	(8 885 985)
Impôts et taxes payés		(3 014 928)	(3 032 508)
Autres flux liés à l'exploitation		52 500	67 793
<i>Flux de trésorerie net affecté aux activités opérationnelles</i>		(19 153 545)	(11 556 428)
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement			
Décaissements liés à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		(109 093)	(11 989)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		26 500,000	0
Décaissements liés à l'acquisition d'immobilisations financières		(1 186 200)	(1 168 500)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières		17 895	9 475
<i>Flux de trésorerie net affecté aux activités d'investissement</i>		(1 250 898)	(1 171 014)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement			
Encaissement suite à l'émission d'actions		0	0
Dividendes et autres distributions		(1 500 000)	(1 350 000)
Encaissements provenant des emprunts		169 893 085	146 500 000
Remboursement d'emprunts		(144 632 388)	(128 114 687)
<i>Flux de trésorerie net provenant des activités de financement</i>		23 760 697	17 035 313
Variation de trésorerie		3 356 254	4 307 870
Trésorerie en début de période		11 701 886	7 394 016
Trésorerie à la clôture de la période	26	15 058 140	11 701 886

Notes aux états financiers :

Note 1. Présentation de la société et de son régime fiscal :

(a) Présentation de la société

L'Arab International Lease « A.I.L » est un établissement de crédit créé sous forme de société anonyme par acte sous seing privé, enregistré le 29 novembre 1996.

Elle a été autorisée à exercer son activité, en qualité d'établissement financier de leasing, par décision du Ministre des finances du 14 octobre 1996.

La société a pour objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant notamment sur les biens mobiliers et immobiliers à usage professionnel, industriel, commercial, agricole, de pêche, de service ou autres.

L'activité de la société est régie par la loi n° 2001-65 du 10 Juillet 2001 relative aux établissements de crédit, telle que modifiée et complétée par la loi n°2006-19 du 02 mai 2006, ainsi que la loi n° 94-89 du 26 Juillet 1994 relative au leasing.

Son siège social, est sis au 11 Rue Hédi Noura 1001 Tunis.

Le capital social fixé initialement à 10.000.000 DT, a été porté à la somme de 15.000.000 DT divisé en 1.500.000 actions, d'une valeur nominale de 10 dinars chacune, suite à la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 Novembre 2011.

La répartition du capital se présente comme suit, au 31 Décembre 2014 :

	Nombre d'actions	Participation en DT	Participation en %
B.T.K	1.424.950	14.249.500	94,997%
S.T.B	75 000	750 000	5,000%
Diverses personnes physiques	50	500	0,003%
Total Général	1 500 000	15 000 000	100%

(b) Régime fiscal de la société

(b-1)- Impôt sur les sociétés :

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie, à ce titre, d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

L'impôt sur les sociétés dû est décompté au taux de 35% et ne peut être inférieur au minimum de 0,2% du chiffre d'affaires brut, toutes taxes comprises.

Les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles objets de contrats de leasing sont admis en déduction pour la détermination du bénéfice imposable et ce, en vertu des dispositions de la loi de finances 2000-98 du 25 décembre 2000.

L'article 44 de la loi des finances pour la gestion 2009 a abrogé ces dispositions, et ce, pour les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles exploités dans le cadre de contrats de leasing à partir du 1^{er} janvier 2009.

Depuis 1996, les dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS sont applicables aux sociétés de leasing. Ainsi le taux des provisions déductibles est relevé à 75% au titre des bénéfices réalisés à compter de 2002 jusqu'à l'an 2006 (article 16 de la loi n°2001-123 du 28 Décembre 2001), puis à 85% (Article 44 de la loi n° 2004-90 du 31 Décembre 2004), puis à 100% à compter de 2005 (Article 30 de la loi n°2005-106 du 19 Décembre 2005 et Article 35 de la loi n°2009-71 du 21 Décembre 2009).

(b-2)- Taxe sur la valeur ajoutée :

De par son statut d'établissement financier de leasing, l'A.I.L est assujettie totalement à la taxe sur la valeur ajoutée.

L'article 49 de la loi n°2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi des finances pour l'année 2009, a prévu que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing , sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations.

Il s'ensuit que l'assiette de la TVA comprend :

- les montants relatifs aux loyers facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus jusqu'au 31 décembre 2007,
- les montants relatifs au remboursement du coût d'acquisition des immobilisations ainsi que les intérêts facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus à partir du 1^{er} janvier 2009.

Par ailleurs, l'article 50 de la même loi a prévu que les entreprises, qui réalisent des opérations de leasing, peuvent déduire la TVA grevant leurs achats d'équipements, matériels et immeubles destinés à être exploités dans le cadre des contrats de leasing et ce, nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

Il s'ensuit que les entreprises qui réalisent des opérations de leasing peuvent :

- déduire la TVA relative aux équipements, matériels et immeubles destinés à l'exploitation dans le cadre de contrats de leasing et ce, nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats,
- déduire la TVA relative aux autres équipements, matériels et immeubles nécessaires à l'activité ainsi que tous les achats nécessaires à l'activité, sous réserve des dispositions de l'article 10 du code de la TVA.

(b-3)-Autres impôts et taxes :

L'A.I.L est essentiellement soumise aux autres taxes suivantes :

- La taxe sur les établissements industriels et commerciaux (T.C.L) sur la base de 0,2% de produits nets de leasing.
- La taxe de formation professionnelle perçue sur la base d'une déclaration mensuelle et calculée au taux de 2% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.
- La Contribution au FO.PRO.LOS perçue sur la base d'une déclaration mensuelle et calculée au taux de 1% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.

Note 2. Référentiel comptable

Les états financiers de l'A.I.L, arrêtés au 31 Décembre 2014, ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus en matière de continuité de l'exploitation qui prévoient que la société sera en mesure de réaliser ses éléments d'actif et de s'acquitter de ses obligations dans le cours normal des affaires.

Lesdits principes s'appuient sur :

- Le système comptable des entreprises promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996.
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes, ainsi que les circulaires de la BCT n° 2011-04 du 12 avril 2011 et n° 2012-02 du 11 janvier 2012.

Aucune divergence significative entre les méthodes comptables appliquées par l'A.I.L et les normes comptables tunisiennes n'est à souligner.

Note 3. Bases de mesure et principes comptables pertinents :

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par la Société pour l'établissement de ses états financiers, peuvent être résumés comme suit :

(a) Bases de mesure

Les états financiers ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

(b) Unité monétaire

Les états financiers de l'A.I.L sont libellés en Dinar Tunisien.

(c) Sommaire des principales méthodes comptables

Les contrats de leasing conclus par l'A.I.L portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée normale contractuelle du bail varie entre trois et sept ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Ces contrats transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location-financement.

Conformément à la norme comptable relative aux contrats de location (NC 41), telle qu'approuvée par l'arrêté du Ministre des finances du 28 janvier 2009, la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement, selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat diminué des produits financiers non acquis.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location, sont les paiements que le preneur est, ou peut être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a- la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b- la valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne, au commencement du contrat de location, une valeur actuelle cumulée (a) des paiements minimaux au titre de la location et de (b) la valeur résiduelle non garantie égale à la somme (i) de la juste valeur de l'actif loué et (ii) des coûts directs initiaux de bailleur.

Pour le cas spécifique de l'AIL :

- a- la valeur résiduelle non garantie est nulle ;
- b- les coûts directs initiaux (frais de dossier et enregistrement) sont supportés par le locataire à la signature du contrat.

L'AIL vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net de la société. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice, sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

(c-2)- *Dépréciation des créances issues d'opérations de leasing :*

Des dépréciations sont constituées sur les créances issues d'opérations de leasing dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du concours, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de leasing :

Au niveau individuel, constitue notamment une indication objective de perte de valeur toute donnée observable afférente aux événements suivants :

- L'existence d'impayés depuis trois mois au moins ;
- La connaissance ou l'observation de difficultés financières significatives de la contrepartie telles qu'il est possible de conclure à l'existence d'un risque avéré, qu'un impayé ait été ou non constaté.
- L'octroi au preneur, pour des raisons économiques ou juridiques liées à des difficultés financières de restructurations qu'il n'aurait pas envisagées dans d'autres circonstances.
- Le transfert à contentieux.

Le test de dépréciation, à base individuelle, repose sur la démarche suivante :

1- Classification, de tous les actifs de l'établissement en vue de distinguer les engagements "non douteux" relevant des classes A et B1 et les engagements "douteux" relevant des classes B2, B3 et B4. (*article 8 de la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991*)

2- Estimation *individualisée* et régulière des provisions pour dépréciation requises sur les engagements douteux pris individuellement, sur la base des taux minimums par classe de risque tels que prévus par la circulaire BCT n° 91-24, à savoir :

B2- Actifs incertains	20%
B3- Actifs préoccupants	50%
B4- Actifs compromis	100%

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut déduction faite des produits réservés et de la valeur de réalisation attendue des biens donnés en leasing et des garanties obtenues qui relèvent de celles admises par la circulaire précitée, à savoir :

- Les cautions bancaires ;
- Les actifs financiers affectés ;
- Les dépôts de garantie ;
- Les hypothèques inscrites ;

En application de la circulaire N° 2013-21 du 30 décembre 2013, une provision additionnelle totalisant 273.354 D, a été constatée au 31 Décembre 2014 contre 116.094 D à la clôture de l'exercice précédent. Cette provision a été constatée sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans et ce, conformément aux quotités suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure de 6 à 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

Les principes retenus pour l'appréciation de la valeur de réalisation attendue des biens loués sont les suivants :

- Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge
- Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 40% par an d'âge
- Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge

Les valeurs ainsi obtenues, pour le matériel standard et spécifique sont ramenées, à partir de l'exercice clos le 31 décembre 2009, à :

- Zéro, pour toute relation transférée à contentieux ;
- La moitié pour toute relation classée B4 et non encore transférée à contentieux.

Les valeurs, ainsi décotées, ne subiront ultérieurement aucune amélioration.

Par ailleurs, la valeur de réalisation attendue des biens immobiliers récupérés dans le cadre de procédures contentieuses, est déterminée au cas par cas, compte tenu des circonstances propres à chaque immeuble.

Dépréciation, à base collective, des créances issues d'opérations de leasing :

A partir de l'exercice clos le 31 Décembre 2011, les contreparties non dépréciées individuellement et relevant des classes A et B1, font l'objet d'une analyse du risque par portefeuilles homogènes par secteur économique et ce conformément aux dispositions de l'article 1^{er} de la circulaire de la BCT n° 2012-02 du 11 janvier 2012.

Cette analyse s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique " Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées" en tant que composante du coût du risque encouru par la société A.I.L.

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de leasing sont déduites des actifs correspondants.

L'exercice du jugement expérimenté de la Direction peut conduire la société à constater des provisions collectives additionnelles au titre d'un secteur économique ou d'une zone géographique affectés par des événements économiques exceptionnels ; tel peut être le cas lorsque les conséquences de ces événements n'ont pu être mesurées avec la précision nécessaire pour ajuster les paramètres servant à déterminer la provision collective sur les portefeuilles homogènes non spécifiquement dépréciés.

La mise en œuvre de cette approche, au titre de l'exercice 2014, a conduit à estimer la provision collective à hauteur de 1.327.000 D, soit 0,69% des engagements courants et ceux nécessitant un suivi particulier.

Par souci de prudence, il a été décidé de maintenir à la clôture de l'exercice 2014, la même valeur de la provision collective de 2013 et qui totalise 1.359.000 DT, soit 0,71% des engagements courants et ceux nécessitant un suivi particulier.

(c-3)- Revenus sur créances issues d'opérations de leasing :

Le revenu net de l'opération de leasing pour l'AIL correspond au montant d'intérêts des créances et figure au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing ».

Les loyers perçus sont répartis sur la durée du contrat de location-financement en les imputant en amortissement du capital et en intérêts (marge financière) de façon à ce que le revenu net représente un taux de rentabilité constant sur l'encours résiduel. Le taux d'intérêt utilisé est le taux d'intérêt implicite du contrat.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les pré-loyers correspondent aux revenus couvrant la période allant de la date de mise en force jusqu'à la première échéance.

Les marges financières courues et demeurant impayées à la date de clôture et relatives aux créances non performantes classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits au bilan en tant que produits réservés venant en déduction de la rubrique « Créances issues d'opérations de leasing ».

Par ailleurs, les marges financières courues et impayées à la date de clôture et relatives aux créances ayant fait l'objet d'une restructuration conformément à la circulaire n° 2011-04 du 12 Avril 2011 et classées parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1) ont été, également, inscrits au bilan en tant que produits réservés.

Les autres marges financières sont portées au résultat à mesure qu'ils sont courus

(c-4)- Comptabilisation des placements et des revenus y afférents :

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme et les placements à long terme.

Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de part leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur du marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

Placements à long terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.
- à la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

Comptabilisation des revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

(c-5)- Comptabilisation des emprunts et des charges y afférentes

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « Emprunts et dettes rattachées ».

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts sont portées à l'actif en tant que charges reportées et amorties systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

(c-6)- Immobilisations corporelles et incorporelles :

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition incluant notamment leur prix d'achat hors taxes déductibles ainsi que les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs d'installation et de formation.

Les immobilisations de la société sont linéairement amorties, à partir de la date de leur mise en service, sur la base de leur durée de vie utile estimative.

Les durées de vie utiles des principales catégories d'immobilisations de l'A.I.L, converties en taux d'amortissement se présentent comme suit :

• Logiciels	33,3%
• Matériel de transport	20,0%
• Mobilier et matériel de bureau	10,0%
• Matériel informatique	33,3%
• Installations générales	10,0%

(c-7)- Taxe sur la valeur ajoutée :

La société procède à la comptabilisation des charges et des produits en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du Trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

(c-8)- Impôt sur les bénéfices :

La charge d'impôt sur les bénéfices comptabilisée par la société correspond à celle exigible en vertu de l'application des règles de détermination du bénéfice imposable.

L'incidence des décalages temporels entre la valeur comptable des actifs et passifs de la société et leur base fiscale n'est pas ainsi, prise en compte.

(c-9)- Avantages bénéficiant au personnel :

Les avantages consentis au personnel (y compris les dirigeants) de l'A.I.L sont classés en deux catégories :

- Les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, les primes, les indemnités et enveloppes ;
- Les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment par l'indemnité de départ à la retraite.

Avantages à court terme

La société comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

Avantages postérieurs à l'emploi

Conformément aux principes généralement admis, la société distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de "*régimes à cotisations définies*" ne sont pas représentatifs d'un engagement pour la société et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de "*régimes à prestations définies*" sont représentatifs d'un engagement à la charge de la société qui donne lieu à évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si la société est tenue ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Seule l'indemnité de départ à la retraite, constitue, un avantage postérieur à l'emploi pour le personnel de l'A.I.L. Il s'agit, d'un régime à cotisations définies objet d'une convention conclue avec une compagnie d'assurance vie. Conséquemment seules les primes appelées durant un exercice donné sont portées parmi les charges de ce dernier.

(c-10)- *Compensation des actifs et passifs d'impôt exigible :*

Bien que les actifs (acomptes provisionnels, retenues à la source et excédents d'impôt reportés) et passifs (impôt sur les sociétés dû) d'impôt exigible soient comptabilisés et évalués séparément, ils sont compensés au bilan en raison de l'existence d'un droit juridiquement exécutoire permettant une telle compensation qui est prévu par les dispositions de l'article 54 du code de l'IRPP et de l'IS.

Note 4. Liquidités et équivalents de liquidités :

Le solde de cette rubrique s'élève à 14.446.173 DT au 31 Décembre 2014, contre 9 911 759 DT au 31 Décembre 2013 se détaillant ainsi :

	Au 31 Décembre	
	2 014	2 013
Banques	14 445 026	9 910 612
Caisses	1 147	1 147
Total	14 446 173	9 911 759

Note 6. Placements à court terme :

Le solde des placements à court terme s'élève à 5.000.000 DT au 31 Décembre 2014, contre 3.500.000 D au 31 Décembre 2013 se détaillant ainsi :

	Au 31 Décembre	
	2 014	2 013
Certificats de dépôt (BTK)	5 000 000	2 000 000
Billets de trésorerie (AMEN BANK)	0	1 500 000
Total	5 000 000	3 500 000

Note 7. Créances issues d'opérations de leasing :

Au 31 Décembre 2014, les créances issues d'opérations de leasing présentent un solde net de 196 151 831 DT contre un solde net de 173 563 824 DT au 31 Décembre 2013, se détaillant comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 014	2 013
<i>Créances sur contrats mis en force</i>	<i>209 630 876</i>	<i>186 379 919</i>
+ Encours financiers	7.1 191 828 318	170 944 034
+ Impayés	7.2 19 015 192	16 495 140
- Intérêts échus différés	(1 212 634)	(1 059 255)
<i>Créances sur contrats en instance de mise en force</i>	<i>1 201 642</i>	<i>918 895</i>
Total brut des créances leasing	210 832 518	187 298 814

A déduire couverture

Provisions individuelles sur les actifs des classes B2, B3 et B4	(12 295 073)	(11 420 639)
Provisions collectives sur les actifs des classes A et B1	(1 359 000)	(1 359 000)
Produits réservés	(1 026 613)	(955 351)
Total net des créances leasing	196 151 831	173 563 824

7.1. Encours financiers :

Les encours financiers sur contrats de leasing totalisent au 31 Décembre 2014 la somme de 191.828.318 DT contre 170.944.034 DT au 31 Décembre 2013.

Par rapport au 31 décembre 2013, les encours financiers ont enregistré un accroissement net de 20.884.284 DT expliqué comme suit :

Encours financiers au 31 décembre 2013	170 944 034
Additions de la période	
Investissements	105 753 226
Relocations	4 127 775
Consolidations	0
Retraits de la période	
Remboursements	(82 787 517)
Cessions à la Valeur résiduelle	(8 090)
Cessions anticipées	(3 400 673)
Relocations	(2 800 437)
Encours financiers au 31 décembre 2014	191 828 318

L'analyse des encours financiers par maturité, par secteur d'activité et par type de matériel se présente comme suit :

7.1.1. Analyse par maturité :

	Au 31 Décembre	
	2 014	2 013
+ Paiements minimaux sur contrats actifs	214 333 537	188 382 907
à recevoir dans moins d'1 an	83 865 948	74 854 430
à recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	127 342 444	111 220 404
à recevoir dans plus de 5 ans	3 125 145	2 308 073
- Produits financiers non acquis	(30 402 904)	(25 436 940)
= Investissement net dans les contrats actifs (1)	183 930 633	162 945 967
à recevoir dans moins d'1 an	68 955 730	61 997 668
à recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	112 285 105	98 970 188
à recevoir dans plus de 5 ans	2 689 798	1 978 111
Valeurs résiduelles (2)	108 836	128 340
Contrats suspendus ordinaires (3)	5 462 713	5 992 350

Contrats suspendus en contentieux (4)	2 326 136	1 877 377
Total général (1)+(2)+(3)+(4)	191 828 318	170 944 034

7.1.2. Analyse par secteur d'activité :

	Au 31 Décembre	
	2 014	2 013
Bâtiment et travaux publics	14 493 049	12 753 255
Industrie	24 983 476	23 437 852
Tourisme	11 402 235	11 908 010
Commerces et services	111 820 116	101 627 832
Agriculture	29 129 442	21 217 085
Total	191 828 318	170 944 034

7.1.3. Analyse par type de matériel :

	Au 31 Décembre	
	2 014	2 013
Equipements	15 375 074	14 728 349
Matériel roulant	164 423 418	145 936 740
Matériel spécifique	704 554	733 327
<i>Sous Total</i>	<i>180 503 045</i>	<i>161 398 416</i>
Immobilier	11 325 273	9 545 618
Total	191 828 318	170 944 034

7.2. Impayés :

Les impayés sur créances de leasing totalisent au 31 Décembre 2014 la somme de 19 015 192 DT contre 16.495.140 DT au 31 Décembre 2013. Leur détail s'analyse comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 014	2 013
Clients ordinaires (1)	12 791 978	10 866 256
Inférieur à 1 mois	3 979 512	3 101 926
Entre 1 et 3 mois	4 515 726	3 566 749
Entre 3 et 6 mois	575 758	793 193
Entre 6 mois et 1 année	724 522	1 070 690
Supérieur à 1 année	2 618 841	1 996 163
Frais	506 910	368 199
Ajustements pour chèques retournés impayés et autres	(129 290)	(143 326)
Clients litigieux (2)	6 223 213	5 628 885
Valeurs impayées (3)	-	-
Total (1)+(2)+(3)	19 015 192	16 495 140

7.3. Analyse et classification des créances sur la clientèle :

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A	B1	B2	B3	B4	
	Actifs courants	Actifs nécessitant un suivi particulier	Actifs incertains	Actifs préoccupants	Actifs compromis	
Encours financiers	120 018 045	64 585 516	1 317 622	880 670	5 026 465	191 828 318
Impayés	1 312 097	6 715 087	426 457	674 719	9 886 833	19 015 192
Intérêts échus différés	(776 036)	(417 197)	(8 451)	(5 784)	(5 166)	(1 212 634)
Contrat en instance de mise en force	1 113 181	88 460	0	0	0	1 201 641
CREANCES LEASING	121 667 288	70 971 866	1 735 628	1 549 604	14 908 132	210 832 518
Avances reçues (*)	(2 295 586)	0	0	0	(490 878)	(2 786 464)
ENCOURS GLOBAL	119 371 702	70 971 866	1 735 628	1 549 604	14 417 253	208 046 054
ENGAGEMENTS HORS BILAN	2 114 637	157 272	0	0	0	2 271 909
TOTAL ENGAGEMENT	121 486 339	71 129 138	1 735 628	1 549 604	14 417 253	210 317 963
Produits réservés	0	0	(39 026)	(73 629)	(913 958)	(1 026 613)
Provisions individuelles sur encours financiers	0	0	(9 220)	(2 857)	(3 449 425)	(3 461 503)
Provisions individuelles sur impayés	0	0	(46 618)	(136 577)	(8 377 022)	(8 560 217)
Provision additionnelle					(273 354)	(273 354)
COUVERTURE DES ACTIFS CLASSES EN B2,B3 et B4	0	0	(94 864)	(213 063)	(13 013 759)	(13 321 686)
Provisions collectives	(888 867)	(470 133)	0	0	0	(1 359 000)
COUVERTURE DES ACTIFS CLASSES EN A et B1	(888 867)	(470 133)	0	0	0	(1 359 000)
ENGAGEMENTS NETS	120 597 472	70 659 005	1 640 764	1 336 541	1 403 494	195 637 277

Ratio des actifs non performants (B2,B3 et B4)	0,83%	0,74%	6,85%
	8,42%		

Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés	5,47%	13,75%	90,27%
	75,25%		

Note 8. Placements à long terme :

Le coût d'acquisition des titres de participation de la société s'élève à 3.200.000 DT au 31 Décembre 2014, contre 2.100.000 DT au 31 Décembre 2013. Il peut être détaillé comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 014	2 013
Participation - Univers SICAR (<i>Groupe BTK</i>) (*)	450 000	450 000
Participation - International SICAR (<i>Groupe UIB</i>) (**)	650 000	650 000
Fonds Géré - Univers INVEST SICAR (<i>Groupe BTK</i>)	2 000 000	1 000 000
Emprunt national	100 000	0
Total	3 200 000	2 100 000

(*) Il s'agit de 90 000 actions de valeur nominale égale à 5 DT chacune, soit une détention de 9%.

(**) Il s'agit de 65 000 actions de valeur nominale égale à 10 DT chacune, soit une détention de 13%.

Note 9. Immobilisations incorporelles :

Les immobilisations incorporelles englobent exclusivement le coût d'acquisition des logiciels. Ils totalisent au 31 Décembre 2014 une valeur nette comptable de 3.078 DT contre 2.559 DT au 31 Décembre 2013. Le tableau des immobilisations incorporelles et des amortissements s'y rapportant, se présente comme suit :

Désignation	Taux d'amortissement	Valeurs brutes				Amortissements				Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisitions	Cessions	Fin de période	Début de période	Dotations de l'exercice	Cessions	Fin de période	
Logiciels	33,3%	72 466	4 237	-	76 703	69 907	3 718	-	73 625	3 078
TOTAUX		72 466	4 237	0	76 703	69 907	3 718	-	73 625	3 078

Note 10. Immobilisations corporelles :

Cette rubrique totalise au 31 Décembre 2014 une valeur nette comptable de 264.859 DT contre 245.200 DT au 31 Décembre 2013. Le tableau des immobilisations corporelles et des amortissements s'y rapportant, se présente comme suit :

Désignation	Taux d'amortissement	Valeurs brutes				Amortissements				Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisitions	Cessions	Fin de période	Début de période	Dotations de l'exercice	Cessions	Fin de période	
Matériel de transport	20,0%	305 194	73 959	-63 794	315 359	157 359	62 707	- 63 794	156 272	159 087
Equipements de bureau	10,0%	102 143	8 792	-	110 935	71 850	5 976	-	77 826	33 109
Matériel informatique	33,3%	220 077	16 630	-	236 707	206 238	11 144	-	217 382	19 325
Installations générales	10,0%	111 457	9 713	-	121 170	58 226	9 607	-	67 832	53 338
TOTAUX		738 871	109 094	- 63 794	784 171	493 673	89 434	- 63 794	519 312	264 859

Note 11. Autres actifs :

Cette rubrique totalise au 31 Décembre 2014 la somme de 5.023.647 DT, contre 5.607.980 DT au 31 Décembre 2013 et se détaille comme suit :

		Au 31 Décembre	
		2 014	2 013
Dépôts et cautionnements versés		305	305
Prêts et avances au personnel	11.1	493 345	500 048
Charges reportées	11.2	600 796	598 842
Fournisseurs, avances et acomptes		3 488	6 113
Etat, report de TVA		3 339 436	4 079 632
Charges constatées d'avance	11.3	25 684	20 078
Produits à recevoir des tiers		180 564	30 643
Créances sur primes d'assurance des contrats de leasing		380 029	369 566
Compte d'attente		0	2 753
Total		5 023 647	5 607 980

11.1. Prêts et avances au personnel :

Ce poste peut être détaillé comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 014	2 013
Prêts accordés sur fonds social (1)	481 145	488 948
Échéances à plus d'un an	398 274	419 369
Échéances à moins d'un an	82 871	69 579
Avances au personnel (2)	12 200	11 101
Avances sur primes	12 200	11 101
Total général (1)+(2)	493 345	500 048

11.2. Charges reportées :

Le tableau des mouvements des charges reportées se présente comme suit au 31 Décembre 2014 :

Désignation	Taux de résorption	Valeurs brutes				Résorptions				Valeur comptable nette
		Début de période	Additions	Régl.	Fin de période	Début de période	Dotations de la période	Régl.	Fin de période	
Frais d'émission des obligations	(a)	1 396 549	304 615	-	1 701 164	893 687	263 268	-	1 156 955	544 209
Frais d'émission d'emprunt bancaire	(a)	199 812	-	-	199 812	103 832	39 393	-	143 225	56 587
TOTAUX		1 596 361	304 615	0	1 900 976	997 519	302 661	0	1 300 180	600 796

(a) Les frais d'émission sont résorbés sur la durée de remboursement des obligations et/ou billets de trésorerie, et ce, au prorata des intérêts courus.

La dotation de l'exercice aux résorptions des frais d'émission des emprunts, s'élevant à 302.661 DT figure parmi les charges financières.

11.3. Charges constatées d'avance :

Ce poste peut être détaillé comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 014	2 013
Fournitures de bureau et autres	25 280	16 776
Abonnement ADSL	404	3 302
Total	25 684	20 078

Note 12. Concours bancaires et dettes rattachées :

Ce poste totalise au 31 Décembre 2014 la somme de 4 388 033 DT, contre 1 709 873 DT au 31 Décembre 2013 se détaillant ainsi :

	Au 31 Décembre	
	2 014	2 013
Banques	4 388 033	1 709 873
Total	4 388 033	1 709 873

Note 13. Emprunts et dettes rattachées :

Les emprunts et dettes rattachées ont atteint 182.666.066 DT au 31 Décembre 2014, contre 156 953 014 DT au 31 Décembre 2013 se détaillant ainsi :

		Au 31 Décembre	
		2 014	2 013
+ Valeur de remboursement des emprunts (1)	13.1	178 283 331	153 022 635
Billets de trésorerie		0	0
Emprunts bancaires		88 407 331	70 708 635
Emprunts obligataires		89 876 000	82 314 000
+ Intérêts et commissions post comptés courus (2)		4 382 735	3 930 379
Intérêts sur emprunts bancaires		952 025	664 993
Intérêts sur emprunts obligataires		3 256 035	3 090 711
Commissions d'aval sur emprunts obligataires		174 675	174 675
- Intérêts et commissions précomptés non courus (3)		0	0
Intérêts sur billets de trésorerie		0	0
Total général (1) + (2) + (3)		182 666 066	156 953 014

13.1. Valeur de remboursement des emprunts :

Le détail de la valeur de remboursement des emprunts par maturité se présente comme suit, au 31 Décembre 2014 :

DESIGNATION	Montant du crédit	Taux d'intérêt effectif	Modalités de remboursement	Soldes en début de période	Utilisations	remboursement de la période	Fin de période					
							Soldes	Echéances à plus d'un an	à moins d'un an			
BILLETS DE TRESORERIE												
<u>Total des billets de trésorerie</u>							0	0	0			
<u>CREDITS BANCAIRES</u>												
AL BARAKA BANK	18 000 000	TMM+1,75%	Renouvelable tous les 3 mois sur 3 ans	18 000 000	72 000 000	72 000 000	18 000 000	0	18 000 000			
AL BARAKA BANK	7 000 000	5,75%	Semestriellement sur 5 ans	3 039 956		1 476 907	1 563 050	0	1 563 050			
AL BARAKA BANK	5 000 000	5,75%	Semestriellement sur 5 ans	3 168 191		996 794	2 171 397	1 116 464	1 054 933			
AL BARAKA BANK	5 000 000	6,75%	Semestriellement sur 5 ans	5 000 000		871 818	4 128 182	3 196 524	931 659			
AL BARAKA BANK	5 000 000	TMM+2,25%			5 000 000		5 000 000	0	5 000 000			
BTK	13 000 000	TMM+1,5%	Trimestriellement sur 5 ans à partir du 31 mars 2010	2 600 000		2 600 000	0	0	0			
BTK	12 000 000	5,63%	Trimestriellement sur 5 ans dont six mois de franchise à partir du 31 mars 2011	4 008 000		2 664 000	1 344 000	0,000	1 344 000			
BTK	5 000 000	5,50%	Trimestriellement sur 5,5 ans dont six mois de franchise à partir du 31 mars 2012	3 000 000		1 000 000	2 000 000	1 000 000,000	1 000 000			
BTK	9 200 000	TMM+2%	Trimestriellement sur 5,5 ans dont six mois de franchise à partir du 31 mars 2012	7 155 556		2 044 444	5 111 112	3 066 668,000	2 044 444			
BTE	2 000 000	TMM+1,5%	Semestriellement sur 6 ans dont une année de franchise	1 000 000		400 000	600 000	200 000,000	400 000			
BTE	3 000 000	TMM+1,75%	Semestriellement sur 6 ans	2 000 000		500 000	1 500 000	1 000 000,000	500 000			
BTL	3 000 000	TMM+1,25%	Trimestriellement sur 5 ans dont une année de franchise	937 500		750 000	187 500	0,000	187 500			
BTL	10 000 000	TMM+1,25%	Trimestriellement sur 5 ans à partir du 04 mai 2011	4 776 691		2 085 510	2 691 181	475 078,058	2 216 103			
AMEN BANK	5 000 000	TMM+1,7%	Trimestriellement sur 5 ans	3 897 740		1 004 916	2 892 825	1 863 672,249	1 029 152			
ST B	5 000 000	TMM+2%	Trimestriellement sur 5 ans à partir du 28/02/2013	4 000 000		1 000 000	3 000 000	2 000 000,000	1 000 000			
ZITOUNA BANQUE	8 000 000		Renouvelable tous les 3 mois sur 3 ans	6 000 000	36 000 000	32 000 000	10 000 000	0,000	10 000 000			
A T B	2 500 000		Trimestriellement sur 5 ans à partir du 28/02/2013	2 125 000		500 000	1 625 000	1 125 000,000	500 000			
A T B	0		Trimestriellement sur 5 ans à partir du 28/02/2013		3 000 000	300 000	2 700 000	2 100 000,000	600 000			
BE I	23 893 085				23 893 085		23 893 085	23 893 085	0			
<u>Total des crédits bancaires</u>							70 708 635	139 893 085	122 194 388	88 407 331	41 036 490	47 370 841
<u>EMPRUNTS OBLIGATAIRES</u>												
AIL 2009	10 000 000	6,50%	Annuellement (2010-2014)	2 000 000		2 000 000	0	0	0			
AIL 2010	15 000 000	5,25%	Annuellement (2011-2015)	6 000 000		3 000 000	3 000 000	0	3 000 000			
AIL 2011	17 190 000	5,75%	Annuellement (2012-2016)	10 314 000		3 438 000	6 876 000	3 438 000	3 438 000			
AIL 2012	30 000 000	6,00%	Annuellement (2013-2017)	24 000 000		6 000 000	18 000 000	12 000 000	6 000 000			
AIL 2013	40 000 000	7,00%	Annuellement (2014-2018)	40 000 000		8 000 000	32 000 000	24 000 000	8 000 000			
AIL 2014	30 000 000	7,30%	Annuellement (2015-2019)		30 000 000		30 000 000	24 000 000	6 000 000			
<u>Total des emprunts obligataires</u>							82 314 000	30 000 000	22 438 000	89 876 000	63 438 000	26 438 000
<u>TOTAL GENERAL</u>							153 022 635	169 893 085	144 632 388	178 283 331	104 474 490	73 808 841

Note 14. Dettes envers la clientèle :

Les dettes envers la clientèle ont atteint 2 794 964 DT au 31 Décembre 2014, contre 3 020 784 DT au 31 Décembre 2013, se détaillant ainsi :

	Au 31 Décembre	
	2 014	2 013
Avances et acomptes reçus des clients	2 786 464	3 012 284
Dépôt et cautionnement reçus	8 500	8 500
Total	2 794 964	3 020 784

Note 15. Fournisseurs et comptes rattachés :

Les dettes envers les fournisseurs totalisent 6 780 858 DT au 31 Décembre 2014, contre 6 282 374 DT au 31 Décembre 2013, se détaillant ainsi :

	Au 31 Décembre	
	2 014	2 013
Fournisseurs d'exploitation (1)	9 626	4 510
Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing (2)	6 771 232	6 472 731
Total général (1) + (2)	6 780 858	6 282 374

Note 16. Autres passifs :

Les autres passifs totalisent 1 759 638 DT au 31 Décembre 2014, contre 2 458 005 DT au 31 Décembre 2013 se détaillant ainsi :

		Au 31 Décembre	
		2 014	2 013
Personnel, provisions pour congés payés		127 058	324 125
Personnel, autres charges à payer		183 773	166 870
Etat, retenues à la source sur salaires		106 043	22 389
Etat, retenues à la source sur marchés, honoraires, commissions et loyers		250 527	220 511
Etat, impôt sur les sociétés à payer	16.1	116 701	45 793
Etat, autres impôts et taxes à payer		32 889	11 034
C.N.S.S		168 809	87 719
Assurance groupe		22 937	57 619
Assurance COMAR		374 171	1 055 153
Autres comptes créditeurs		114 021	152 131
Diverses charges à payer	16.2	239 824	285 107
Avances reçues des clients sur primes d'assurance des contrats de leasing		22 748	29 554
Compte d'attente		138	0
Total		1 759 638	2 458 005

16.1. Etat, impôt sur les sociétés à payer :

Ce poste peut être détaillé comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 014	2 013
+ Impôt sur les sociétés dû	987 908	613 445
- Acomptes provisionnels	(787 844)	(469 703)
- Retenues à la source opérées par les tiers	(83 363)	(97 949)
Dettes (ou report) d'impôt exigible	116 701	45 793

16.2. Diverses charges à payer :

Ce poste peut être détaillé comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 014	2 013
Redevances téléphoniques	13 000	10 981
Honoraires	132 159	153 107
Eau & électricité	2 100	4 850
Loyers	34 102	88 573
Commissions sur fonds gérés	58 463	27 596
Total	239 824	285 107

Note 17. Capitaux propres :

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		Au 31 Décembre	
		2 014	2 013
Capital social		15 000 000	15 000 000
Réserve légale	(A)	828 977	669 022
Réserve extraordinaire		650 000	650 000
Réserve facultative		3 000 000	3 000 000
Fonds pour risque généraux		400 000	400 000
Réserves pour réinvestissement exonéré		2 000 000	1 000 000
Réserves pour fonds social	(B)	657 264	589 157
Résultats reportés		444 138	592 237
Modifications comptables	(D)	0	-67 199
<i>Capitaux propres avant résultat de l'exercice</i>		<i>22 980 379</i>	<i>20 448 110</i>
Résultat de l'exercice (1)		2 719 651	2 674 055
Total des capitaux propres avant affectation		25 700 029	24 507 272
Nombre Moyen pondéré d'actions en circulation (2)		1 500 000	1 500 000
Résultat par action (de base et dilué) (1) / (2)		1,813	1,783

(A) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat net, majoré des résultats reportés des exercices antérieurs, à la réserve légale.

(B) Le fonds social est constitué par une affectation des résultats de l'exercice et est considéré par la société comme une réserve à caractère non distribuable. Ce montant est utilisé pour accorder des prêts au personnel.

(C) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé, correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

(D) En application du circulaire N° 2013-21 du 30 décembre 2013, les provisions additionnelles sur les actifs classés 4 dont l'ancienneté est supérieure ou égale à 3 ans à fin 2012, ont été imputées en 2013, au compte « Modifications comptables », sous la rubrique des capitaux propres, pour 67.199 D.

(E) Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

Capital social	Réserve légale	Réserve extraordinaire	Réserve facultative	Réserves pour réinvestissement exonérées	Réserve pour FRBG ^(*)	Réserves pour fonds social	Résultats reportés	Effets des modifications comptables	Résultat de l'exercice	Total
----------------	----------------	------------------------	---------------------	--	----------------------------------	----------------------------	--------------------	-------------------------------------	------------------------	-------

Solde au 31 Décembre 2013	15 000 000	669 022	650 000	3 000 000	1 000 000	400 000	589 157	592 237	(67 199)	2 674 055	24 507 272
---------------------------	------------	---------	---------	-----------	-----------	---------	---------	---------	----------	-----------	------------

Affectations approuvées par l'A.G.O du 04 juin 2014		159 955			1 000 000		95 000	(148 099)	67 199	(1 174 055)	0
Distribution de dividendes										(1 500 000)	(1 500 000)
Intérêts des prêts accordés sur le fonds social							13 972				13 972
Bonification d'intérêts sur prêts accordés par d'autres organismes							(6 479)				(6 479)
Dépenses prélevées sur fonds social							(34 386)				(34 386)
Effet des modifications comptables											0
Résultat de la période close le 31 DECEMBRE 2014										2 719 651	2 719 651

Solde au 31 Décembre 2014	15 000 000	828 977	650 000	3 000 000	2 000 000	400 000	657 264	444 138	(0)	2 719 651	25 700 029
---------------------------	------------	---------	---------	-----------	-----------	---------	---------	---------	-----	-----------	------------

Note 18. Produits de leasing :

L'analyse des produits de leasing se présente ainsi :

	Au 31 Décembre	
	2 014	2 013
<i>Intérêts et revenus assimilés (1)</i>	18 178 968	16 383 800
Intérêts conventionnels (A)	17 387 011	15 658 479
Intérêts intercalaires (B)	42 006	36 797
Pré loyers (C)	126 807	106 297
Intérêts de retard	694 406	454 179
Intérêts sur opérations de rééchelonnement	0	0
Variation des produits réservés 18.1	(71 262)	128 048
<i>Autres produits sur opérations de leasing (2)</i>	292 080	331 185
Produits sur cessions anticipées de contrat de leasing	109 368	181 947
Frais de dossier	182 712	149 238
Total (1) + (2)	18 471 048	16 714 985
- Encours financiers des contrats actifs		
. Au début de la période	163 993 202	147 945 480
. A la fin de la période	185 241 111	163 993 202
. Moyenne (D)	174 617 157	155 969 341
- Produits de la période (E)=(A)+(B)+(C)	17 555 824	15 801 573
- Taux moyen (E)/(D)	10,05%	10,13%

18.1. Variation des produits réservés :

La variation des produits réservés peut être analysée comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 014	2 013
<i>Transferts en produits de la période</i>		
Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	168 656	425 851
Intérêts de retard antérieurs	1 014	21 317
Intérêts de rééchelonnement	2 936	4 071
<i>Produits réputés réservés en fin de période</i>		
Intérêts inclus dans les loyers	(227 664)	(317 297)
Intérêts de retard	(13 948)	(1 882)
Intérêts sur opérations de rééchelonnement	(2 254)	(4 012)
Total	(71 262)	128 048

Note 19. Charges financières nettes :

Les charges financières se détaillent comme suit :

		Au 31 Décembre	
		2 014	2 013
Charges financières des emprunts (1)	(A)	11 562 401	9 547 773
Intérêts et commissions sur emprunts obligataires		5 835 546	4 451 379
Intérêts des crédits bancaires		3 546 233	3 226 643
Intérêts des certificats de leasing		1 877 961	1 570 250
Intérêts et commissions sur billets de trésorerie		0	10 150
Résorptions des frais d'émission des emprunts		302 661	289 351
Autres charges financières (2)		(9 475)	98 173
Intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs		96 079	166 779
Autres produits financiers		(105 554)	(68 606)
Total (1)+(2)		11 552 926	9 645 946
- Encours des emprunts			
. Au début de la période		146 500 000	121 700 000
. A la fin de la période		178 283 331	146 500 000
. Moyenne	(B)	162 391 666	134 100 000
- Taux moyen	(A)/(B)	7,12%	7,12%

Note 20. Produits des placements :

Les produits des placements se détaillent comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 014	2 013
+ Intérêts sur placements	371 167	269 787
- Moins-value potentielle sur placements	-	-
+ Dividendes	-	27 000
+Produits sur fonds gérés	59 690	17 308
+ Jetons de présence	1 500	4 500
Total	432 357	318 595

Note 21. Charges de personnel :

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 014	2 013
Salaires et compléments de salaires	984 859	907 400
Charges connexes aux salaires	532 632	497 198
Cotisations de sécurité sociale	380 358	326 184
Autres charges sociales	47 459	48 864
Total	1 945 308	1 779 646

Note 22. Autres charges d'exploitation :

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 014	2 013
<i>Divers achats (1)</i>	<i>137 568</i>	<i>111 862</i>
Achat de matières et fournitures	137 568	111 862
<i>Services extérieurs (2)</i>	<i>228 068</i>	<i>255 236</i>
Locations	143 537	170 320
Entretiens et réparations	9 444	11 784
Primes d'assurances	15 645	14 641
Autres	59 442	58 491
<i>Autres services extérieurs (3)</i>	<i>412 010</i>	<i>381 013</i>
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	168 162	140 789
Publicités, publications, relations publiques	35 235	34 975
Cotisations et dons	12 514	17 178
Déplacements, missions et réceptions	7 925	15 239
Frais postaux et de télécommunications	64 677	64 452
Services bancaires et assimilés	123 497	108 380
<i>Charges diverses (4)</i>	<i>19 488</i>	<i>75 000</i>
Jetons de présence	19 488	75 000
<i>Impôts et taxes (5)</i>	<i>150 507</i>	<i>47 678</i>
T.C.L	43 952	39 688
Droits d'enregistrement et de timbres	4 923	3 920
Autres impôts et taxes	101 632	4 070
Total (1) + (2) + (3) + (4) +(5)	947 641	870 789

Note 23. Dotations aux amortissements des immobilisations propres :

Les dotations de la période aux comptes d'amortissements se détaillent ainsi :

	Au 31 Décembre	
	2 014	2 013
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	3 718	4 006
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	89 434	87 985
Total	93 152	91 991

Note 24. Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées :

Les dotations nettes de l'exercice aux comptes de provisions et le résultat des créances radiées se détaillent ainsi :

	Au 31 Décembre	
	2 014	2 013
+ Dotations aux provisions individuelles pour risques sur la clientèle	2 232 591	2 934 485
+ Dotations aux provisions collectives pour risques sur la clientèle	-	159 000
- Reprises de provisions individuelles suite aux recouvrements de créances	(1 358 157)	(1 920 842)
Total	874 434	1 172 643

Note 25. Impôt sur les bénéfices :

Pour les exercices clos le 31 Décembre 2014 et le 31 Décembre 2013, l'impôt exigible sur les bénéfices a été décompté, conformément aux dispositions du droit commun, de la manière suivante :

	Au 31 Décembre	
	2 014	2 013
Résultat net de l'exercice	2 719 651	2 674 055
<i>A réintégrer</i>		
- Impôt sur les sociétés	987 908	963 445
- Dotations aux provisions	2 232 591	3 093 485
- Jetons de présence	19 488	75 000
- Contribution Conjoncturelle	95 547	
- Modifications comptables	-	67 199
<i>A déduire</i>		
- Dividendes	-	(27 000)
- Réinvestissements exonérés relatifs aux fonds gérés par la SICAR INVEST	(1 000 000)	(1 000 000)
<i>Bénéfice fiscal avant provisions</i>	<i>5 055 185</i>	<i>5 846 184</i>
Provisions pour créances douteuses déductibles à hauteur de 100%	(2 232 591)	(3 093 485)
Résultat fiscal	2 822 594	2 752 699
Impôt sur les sociétés (35% du résultat fiscal)	987 908	963 445

Note 26. Trésorerie :

Le détail des composantes de la trésorerie de la société se présente à la clôture de l'exercice clos le 31 Décembre 2014, comme suit :

Encaissements reçus des clients			
41	Clients & comptes rattachés		116 734 100
77	Gains extraordinaires		6 926
			116 741 027
Sommes versées aux fournisseurs			
401	Fournisseurs d'exploitation		-737 567
458	Divers charges à payer & produits à recevoir		188 426
461	Compte d'attente		-782 755
615	Entretiens et réparations		550
616	Primes d'assurances		-25 211
623	Publicité, publications, relations publiques		-72
665	Autres impôts, taxes et versements assimilés		
			-1 356 629
Sommes versées aux personnel			
118	Autres réserves		-4 466
421	Personnel- avances & acomptes		-159 473
425	Personnel - rémunérations dues		-839 666
4321	I R P P		-291 320
433	Etat contributions à payer		-28 421
451			
453	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		-549 991
64	Charges de personnel		-20 490
			-1 893 826
Interêts payés			
2731			-309 615
627	Services bancaires et assimilés		-62 984
651	Charges d'intérêts		-10 898 464
750	Intérêts créditeur des comptes courants bancaires		105 554
754	Revenus des valeurs mobilières de placement		65 993
			-11 099 516
Impôts & taxes payés			
4322	Retenue à la source		-1 800 081
434	Etat-impôts sur les bénéfices		-917 000
436	Etat taxes sur le chiffre d'affaires		-164 479
665	Autres impôts, taxes et versements assimilés		-101 152
439	Autres impôts, taxes & versements assimilés		-32 216
			-3 014 928
Autres flux liés à l'exploitation			
633	Jetons de présence		-75 000
733	Jetons de présence et rémunérations d'administrateurs		1 500
734	Ristournes perçues de l'assurance COMAR		126 000
			52 500
Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisation corporelles ou incorporelles			
22	Immobilisations corporelles		
404	Fournisseurs d'immobilisations		-75 120 396
408	Fournisseurs -factures non parvenues		-2 678 160
26	Autres immobilisations financières		-1 445 621
405	Fournisseurs - d'immobilisation - effets à payer		-39 447 090
			-118 691 267
Encaissement provenant de la cession d'immobilisation corporelles ou incorporelles			
22	Immobilisations corporelles		63 795
28	Amortissements des immobilisations		-63 795
736	Produits nets sur cessions d'immobilisations et autres gains sur éléments non récurrents		26 500
			26 500
Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisation financière			
25	Participations & créances liées à des participations		-1 100 000
26	Autres immobilisations financières		-86 200
			-1 186 200
Encaissement provenant de l'acquisition d'immobilisation financière			
25	Participations & créances liées à des participations		
26	Autres immobilisations financières		17 895
			17 895
Dividendes et autres distributions			
44	Société du groupe & actionnaires		-1 500 000
			-1 500 000

La trésorerie à la clôture de l'exercice 2014 et 2013, se présente ainsi :

	Au 31 Décembre	
	2 014	2 013
+ Avoirs en banques	14 445 026	9 910 612
- Découverts bancaires	(4 388 033)	(1 709 873)
+ Avoirs en caisse	1 147	1 147
+ Placement à court terme	5 000 000	3 500 000
Total	15 058 140	11 701 886

Note 27. Engagements hors bilan :

27.1. Engagements donnés :

Les principaux engagements donnés se détaillent comme suit, au 31 Décembre 2014 :

	Au 31 Décembre	
	2 014	2 013
Opérations de leasing	2 271 909	2 306 171
Intérêts à courir sur emprunts obligataires	11 750 999	9 755 226
Intérêts à courir sur emprunts BTE	158 660	358 254
Intérêts à courir sur emprunts BTL	204 720	473 443
Intérêts à courir sur emprunts BTK	564 974	1 349 420
Intérêts à courir sur emprunts AL BARAKA	767 107	1 253 261
Intérêts à courir sur emprunts AMEN BANK	237 719	427 954
Intérêts à courir sur emprunts STB	287 581	507 367
Intérêts à courir sur emprunts ATB	599 981	300 420
Intérêts à courir sur certificat de leasing	185 992	191 183
Total	17 030 641	16 922 699

27.2. Engagements reçus :

Les principaux engagements reçus concernent :

	Au 31 Décembre	
	2 014	2 013
Intérêts non échus sur opérations de leasing	31 925 330	26 211 096
Garanties réelles reçues des clients	3 142 801	3 280 553
Valeur des biens donnés en leasing	226 732 116	203 139 374
Total	261 800 247	232 631 023

Note 28. Transactions avec les parties liées :

28.1. Rémunérations et avantages sociaux bénéficiant aux mandataires sociaux :

Le tableau ci-dessous présente les jetons de présence servis aux administrateurs de l'AIL représentant la BTK.

	Membres du Conseil d'Administration	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2014
Jetons de présence	56.250	56.250
TOTAL	56.250	56.250

28.2. Relations avec les autres parties liées :

Au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2014, certaines transactions ont été conclues par l'A.I.L avec la mère et d'autres filiales du groupe BTK. Le détail de ces opérations est récapitulé dans le tableau suivant :

		BTK	SCIF	UNIVERS INVEST
Commissions de montage et mise en place de l'emprunt obligataire AIL 2014	*	-	(240.000)	
Commissions de gestion emprunt AIL 2014	*	-	(30.000)	
Commissions de mise en place de financement de crédit- bail, pour le compte de clients ou de prospects de la BTK		(8.159)		
Commissions sur tenue du registre des actionnaires		-	(2.000)	
Commissions sur versement chèque		(9.058)	-	
Commissions sur virements et versement effets		(20.041)	-	

(Suite)		BTK	SCIF	UNIVERS INVEST
Commissions de gestion sur facilités de caisse		-	-	
Intérêts et commissions sur découverts bancaires		(95.824)		
Intérêts sur crédits bancaires		(882.340)	-	
Charges locatives		(104.458)	-	
Jetons de présence servis		(56.250)	-	
Intérêts perçus sur comptes courants bancaires		412.851	-	
Commissions de gestion du fonds géré				(50.000)
Commissions de rendement du fonds géré				(8.463)
Produit de placement du fonds géré				56.421
Intérêts perçus sur opérations de leasing		11.411	7.781	

(*) Inscrits en charges reportées dont 37.804 DT rapportés au résultat de l'exercice 2014.

Note 29. Evénements postérieurs à la clôture :

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 16 Avril 2015. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

Note 30. Risques encourus, fonds propres nets et ratio de solvabilité :

Les tableaux suivants récapitulent, au 31 Décembre 2014, le calcul des risques encourus, des fonds propres nets et du ratio de solvabilité de la société, conformément aux dispositions de l'article 4 de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents :

30.1 RISQUES ENCOURUS SELON LA CIRCULAIRE 93-08

ANNEE 2014

		Engagements bruts	Pondération	Risques encourus
Risques encourus sur la clientèle (Leasing mobilier)	30.5	199 027 435		187 097 351
Risques encourus sur la clientèle (Leasing immobilier)	30.6	12 503 162		5 944 311
Immobilisations corporelles et incorporelles utilisées par la société		267 937	100%	267 937
Titres de participation		3 100 000	100%	3 100 000
Titres de participations (Emprunt National)		100 000	0%	0
Autres actifs financiers		493 650	100%	493 650
Créances sur l'Etat		3 339 436	0%	0
Autres postes d'actifs		589 765	100%	589 765
Banques et caisses		14 446 173	20%	2 889 235
Titres de transaction et de placement		5 000 000	20%	1 000 000
TOTAL DES RISQUES ENCOURUS		238 867 558		201 382 249

FONDS PROPRES NETS DE LA SOCIETE

Capital social	+		15 000 000
Réserves	+		7 536 240
Résultats reportés	+		444 138
Résultat de l'exercice 2014	+		2 719 651
Distribution de dividendes prévisionnelle (prévue par le Conseil d'administration du 16/04/2015 pour 1.800.000)	-		(1 800 000)
Charges reportées	-		(600 796)
TOTAL DES FONDS PROPRES NETS DE BASE	A		23 299 233
Provisions collectives sur engagements courants et nécessitant un suivi particulier			1 359 000
FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES	B		1 359 000
TOTAL DES FONDS PROPRES NETS	A+B		24 658 233
<u>FONDS PROPRES NETS / RISQUES ENCOURUS</u>			12,24%

30.4 RISQUES ENCOURUS SUR OPERATIONS DE LEASING

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A Actifs courants	C1 Actifs nécessitant un suivi particulier	C2 Actifs incertains	C3 Actifs préoccupants	C4 Actifs compromis	
Encours financier	121 131 227	64 673 976	1 317 622	880 670	5 026 465	193 029 960
Impayés	1 312 097	6 715 087	426 457	674 719	9 886 833	19 015 192
Avances reçues	(2 295 586)	0	0	0	(490 878)	(2 786 464)
TOTAL BILAN	120 147 738	71 389 063	1 744 079	1 555 388	14 422 420	209 258 687
Engagements hors bilan sur opérations de leasing mobilier	2 114 637	157 272	0	0	0	2 271 909
TOTAL HORS BILAN	2 114 637	157 272	0	0	0	2 271 909
TOTAL ENGAGEMENTS	122 262 375	71 546 335	1 744 079	1 555 388	14 422 420	211 530 597
Produits réservés	0	0	(39 026)	(73 629)	(913 958)	(1 026 613)
Garanties imputables sur risques encourus	(6 000)	(1 000)	0	0	(1 500)	(8 500)
Garanties non imputables sur risques encourus	(143 592 313)	(81 193 468)	(1 715 133)	(1 363 185)	(2 010 817)	(229 874 917)
Provisions sur encours	0	0	(9 220)	(2 857)	(3 449 425)	(3 461 503)
Provisions sur impayés	0	0	(46 618)	(136 577)	(8 377 022)	(8 560 217)
Provision additionnelle					(273 354)	(273 354)
TOTAL DE LA COUVERTURE	(143 598 313)	(81 194 468)	(1 809 997)	(1 576 248)	(15 026 077)	(243 205 103)
Leasing immobilier (Décote 50%)	(3 673 649)	(1 919 676)	(35 519)	(85 678)	(229 790)	(5 944 311)
Risques encourus négatifs	489 828	0	0	0	22 380	512 208
RISQUES ENCOURUS	119 072 559	69 625 659	1 613 696	1 256 647	1 473 104	193 041 662

30.5 RISQUES ENCOURUS SUR OPERATIONS DE LEASING MOBILIER

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A Actifs courants	C1 Actifs nécessitant un suivi particulier	C2 Actifs incertains	C3 Actifs préoccupants	C4 Actifs compromis	
Encours financier	113 800 813	61 074 672	1 251 611	740 968	4 675 643	181 543 706
Impayés	1 264 454	6 475 040	419 449	631 467	9 152 716	17 943 126
Avances reçues	(2 261 023)	0	0	0	(470 283)	(2 731 306)
TOTAL BILAN	112 804 244	67 549 712	1 671 060	1 372 435	13 358 076	196 755 526
Engagements hors bilan sur opérations de leasing mobilier	2 114 637	157 272	0	0	0	2 271 909
TOTAL HORS BILAN	2 114 637	157 272	0	0	0	2 271 909
TOTAL ENGAGEMENTS	114 918 881	67 706 984	1 671 060	1 372 435	13 358 076	199 027 435
Produits réservés	0	0	(37 045)	(62 563)	(823 428)	(923 036)
Garanties imputables sur risques encourus	(6 000)	(1 000)	0	0	(1 500)	(8 500)
Garanties non imputables sur risques encourus	(133 753 312)	(75 056 882)	(1 623 324)	(1 156 056)	(1 220 655)	(212 810 229)
Provisions sur encours	0	0	(9 220)	(2 857)	(3 420 092)	(3 432 169)
Provisions sur impayés	0	0	(46 618)	(136 045)	(7 892 956)	(8 075 619)
Provision additionnelle	0	0	0	0	(172 638)	(172 638)
TOTAL DE LA COUVERTURE	(133 759 312)	(75 057 882)	(1 716 207)	(1 357 521)	(13 531 270)	(225 422 191)
Risques encourus négatifs	486 861				22 380	509 241
RISQUES ENCOURUS	115 397 563	67 705 984	1 578 176	1 170 970	1 242 479	187 097 351

30.6 RISQUES ENCOURUS SUR OPERATIONS DE LEASING IMMOBILIER

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A Actifs courants	C1 Actifs nécessitant un suivi particulier	C2 Actifs incertains	C3 Actifs préoccupants	C4 Actifs compromis	
Encours financier	7 330 414	3 599 304	66 011	139 702	350 823	11 486 254
Impayés	47 643	240 047	7 008	43 251	734 117	1 072 066
Avances reçues	(34 562)	0	0	0	(20 596)	(55 158)
TOTAL BILAN	7 343 495	3 839 351	73 019	182 953	1 064 344	12 503 162
Engagements hors bilan sur opérations de leasing immobilier	0	0	0	0	0	0
TOTAL HORS BILAN	0	0	0	0	0	0
TOTAL ENGAGEMENTS	7 343 495	3 839 351	73 019	182 953	1 064 344	12 503 162
Produits réservés	0	0	(1 981)	(11 066)	(90 530)	(103 576)
Garanties imputables sur risques encourus	0	0	0	0	0	0
Garanties non imputables sur risques encourus	(9 839 001)	(6 136 586)	(91 809)	(207 129)	(790 162)	(17 064 688)
Provisions sur encours	0	0	0	0	(29 333)	(29 333)
Provisions sur impayés	0	0	0	(532)	(484 066)	(484 598)
Provision additionnelle	0	0	0	0	(100 716)	(100 716)
TOTAL DE LA COUVERTURE	(9 839 001)	(6 136 586)	(93 790)	(218 727)	(1 494 807)	(17 782 911)
Leasing immobilier (Décote 50%)	(3 673 649)	(1 919 676)	(35 519)	(85 678)	(229 790)	(5 944 311)
Risques encourus négatifs	2 967	0	0			2 967
RISQUES ENCOURUS	(3 673 649)	(1 919 676)	(35 519)	(85 678)	(229 790)	5 944 311

RAPPORT GENERAL SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014

Messieurs les actionnaires de l'Arab International Lease AIL

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale ordinaire en date du 16 juillet 2012, nous vous présentons notre rapport sur l'audit des états financiers de l'**ARAB INTERNATIONAL LEASE** arrêtés au 31 décembre 2014, par votre Conseil d'Administration, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total bilan de 224.090 mille dinars et un bénéfice net de 2.720 mille dinars, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers, ci-joints, de l'**ARAB INTERNATIONAL LEASE**, comprenant le bilan au 31 décembre 2014, ainsi que l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables tunisiennes. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent, de notre part, de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de l'ARAB INTERNATIONAL LEASE, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

- En application des dispositions de l'**article 266 (alinéa 1^{er})** du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

- En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 2) du code des sociétés commerciales et de l'article 3 (nouveau) de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers et nous n'avons pas relevé de défaillances majeures, susceptibles d'avoir un impact sur notre opinion sur les états financiers telle que exprimée ci-dessus.

- En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et n'avons pas d'observations à formuler sur la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par l'AIL eu égard à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 17 Avril 2015

Les Commissaires aux Comptes

FMBZ-KPMG TUNISIE

ECC MAZARS

Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014**

Messieurs les actionnaires de l'Arab International Lease AIL

En application des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65 relative aux établissements de crédit telle que modifiée et complétée par la loi n° 2006-19 du 2 mai 2006, l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours de l'exercice

Votre conseil d'administration ne nous a pas informés de l'existence de nouvelles conventions et opérations conclues au cours de l'exercice 2014, telles que visées par les textes sus-indiqués.

B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2014, dont voici les modalités et les principaux volumes réalisés :

- En date du 16/11/2012, l'AIL a conclu une convention avec la BTK, ayant pour objet de fixer les droits et les obligations des parties prenantes dans le cadre de leur partenariat sur la mise en place de financement de crédit-bail mobilier ou de crédit-bail immobilier avec option d'achat, pour le compte de clients ou de prospects de la BTK

La rémunération de la BTK est composée de deux types de commissions, à savoir :

- Une commission commerciale dite commission d'apport, dont le taux d'intéressement est calculé en fonction du taux d'intérêt à appliquer au client :

Taux de placement	Taux de commission
$9\% \leq T < 10,92\%$	0,5%
$T < 9\%$	0,35%

Du commun accord, le montant de la commission est révisable semestriellement.

- Le reversement de 50% des frais de dossiers facturés à l'AIL.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni en date du 7 Décembre 2012.

Un montant de 8.159 D, au titre de cette convention, a été porté dans les charges de l'exercice clos le 31 Décembre 2014.

- La convention de location d'espaces dans les agences de la Banque Tuniso-Koweitienne, administrateur. Les charges locatives de ces agences ont été autorisées par le conseil d'administration réuni en date du 16 Avril 2013.

Au cours de l'exercice 2014, la charge locative supportée a totalisé 28.246 D.

- L'emprunt de 13.000.000 DT contracté par la société auprès de la Banque Tuniso-Koweitienne, administrateur, à un taux d'intérêt égal au TMM, majoré d'un point et demi de pourcentage. Les intérêts conventionnels supportés en 2014, au titre de cet emprunt, ont totalisé la somme de 102.924 DT.
- L'emprunt de 5.000.000 DT contracté par la société auprès de la Banque Tuniso-Koweitienne, administrateur, à un taux d'intérêt égal au TMM, majoré d'un point et demi de pourcentage. Les intérêts conventionnels supportés en 2014, au titre de cet emprunt, ont totalisé la somme de 165.227 DT.
- L'emprunt de 12.000.000 DT contracté par la société auprès de la Banque Tuniso-Koweitienne, administrateur, à un taux d'intérêt fixe égal à 5,63%. Les intérêts conventionnels supportés en 2014, au titre de cet emprunt, ont totalisé la somme de 173.763 DT.
- L'emprunt de 9.200.000 DT contracté par la société auprès de la Banque Tuniso-Koweitienne, administrateur, à un taux d'intérêt fixe égal à TMM, majoré de deux points de pourcentage. Les intérêts conventionnels supportés en 2014, au titre de cet emprunt, ont totalisé la somme de 440.426 DT.
- La facilité de caisse contractée par la société auprès de la Banque Tuniso-Koweitienne, administrateur, à un taux d'intérêt fixe égal à TMM, majoré de 1,75 point de pourcentage. Les intérêts et commissions supportés en 2014, à ce titre, portent sur 95.824 DT.
- Les intérêts créditeurs et de placements à court terme relatifs à l'exercice 2014, ont totalisé un montant global égal à 412.851 DT.
- La convention de location du siège social de l'A.I.L conclue le 5 Avril 2002 avec la Banque Tuniso-Koweitienne, administrateur. Les charges locatives supportées en 2014, au titre de cette convention, portent sur la somme de 64.594 DT.
- La convention de location de l'agence de la société AIL sise à Sfax conclue le 14 octobre 2010 avec la Banque Tuniso-Koweitienne, administrateur. Les charges locatives supportées en 2014, au titre de cette convention, portent sur la somme de 11.618 DT.

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

C.1- Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article **200 (nouveau) II § 5** du code des sociétés commerciales, se détaillent comme suit :

1- Le conseil d'Administration du 6 Juin 2013, renouvelle le mandat du Directeur général pour une durée de 2 ans, qui commence le 6 Juin 2013 et qui s'achève à la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant, sur l'exercice 2015. Il a décidé d'allouer la rémunération et les avantages suivants :

- Un salaire annuel net : 43.000 D net avec date d'effet, du 1^{er} Janvier 2013 ;
- Une voiture de fonction d'une puissance ne dépassant pas 9 chevaux ;
- La prise en charges des frais de consommation de carburants de la voiture de fonction à hauteur de 500 litres d'essence par mois et des frais d'entretien ;
- La prise en charges des factures de consommation personnelle de l'eau, de l'électricité, du gaz et du téléphone pour un montant forfaitaire net fixé à 4.000 DT par an.

En outre, une prime d'encouragement a été servie au Directeur Général en 2014, au titre des résultats de l'exercice clos le 31 Décembre 2013, décidée par le Conseil d'Administration du 4 Avril 2014, cette indemnité a porté sur un montant net de 12.500 DT arrêté par un comité ad-hoc, constitué à cet effet.

2- Les membres du Conseil d'Administration sont rémunérés par des jetons de présence proposés annuellement par le Conseil d'Administration et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

C.2- Les obligations et engagements de l'Arab International Lease AIL envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 Décembre 2014, se présentent comme suit (en DT) :

	Directeur Général		Membres du Conseil d'Administration	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2014	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2014
Salaires, prime et avantages servis y compris les charges sociales et fiscales	148.515	0		
Jetons de présence	-	-	75 000	75 000
TOTAL	148.515	0	75 000	75 000

Par ailleurs et en dehors de ces opérations, nous vous informons que nous n'avons pas eu connaissance d'autres conventions conclues au cours de l'exercice, et nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 29 de la loi n°2001-65 relative aux établissements de crédit, telle que modifiée et complétée par la loi n°2006-19 du 2 Mai 2006, de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 17 Avril 2015

Les Commissaires aux Comptes

FMBZ-KPMG TUNISIE

ECC MAZARS

Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF